



## **FONDS INNOVATION DEFENSE**

Pour innover efficacement, le ministère des Armées doit pouvoir compter sur une base industrielle performante constituée de grands acteurs nationaux bien connus, mais aussi d'un tissu de PME, TPE et start-up qu'il soutient dans leur croissance.

Cette dynamique de développement et d'accompagnement de l'innovation doit être encouragée. C'est pourquoi le ministère des Armées, via l'Agence de l'innovation de défense a tout récemment créé le Fonds Innovation Défense.

Doté de 200 millions d'euros, le Fonds Innovation Défense permet de financer des PME, ETI et start-up françaises qui produisent des technologies à caractère dual, c'est à dire dont les usages peuvent être avec à la fois civils et militaires.

C'est notamment le cas des technologies de l'information dont l'intelligence artificielle mais également de celles de l'énergie, du quantique, des matériaux, de la santé ou encore des composants électroniques.

Porté par la Banque Publique d'Investissement, le Fonds Innovation Défense a pour vocation de réaliser des investissements en capital-risque Late Stage, c'est-à-dire principalement auprès d'entreprises en stade de Série B à Growth.

Règle d'or : les prises de participation via ce fonds doivent rester minoritaires et pourront évidemment se conjuguer avec d'autres fonds.

Vous êtes intéressés par ce dispositif ? Alors vous pouvez contacter directement la Banque Publique d'Investissement.

https://youtu.be/scMuo52T3iI